

# TERMES DE SERVICE POUR LA VENTE DE VIENNOISERIES DU COMITE DES FÊTES AU PROFIT DU TELETHON

## 1. Objet

Les présents termes de service régissent les conditions de vente des viennoiseries proposées par le Comité des Fêtes dans le cadre de l'opération Téléthon.

## 2. Produits

Les produits proposés à la vente sont des viennoiseries (croissants, pains au chocolat) dont les prix sont indiqués sur le bon de commande.

## 3. Commandes

- **Passation des commandes :** Les commandes peuvent être passées auprès des commerces partenaires, auprès des membres du comité des fêtes ou depuis notre site internet jusqu'au mardi 26 novembre à 18h.
- **Paiement :** Le paiement s'effectue par chèque, espèce ou carte bancaire avant la remise du bon de commande.
- **Confirmation de commande :** Une confirmation de commande sera remise à l'acheteur (bon de commande).

## 4. Livraison

- **Date et horaire de livraison:** Les viennoiseries seront distribuées le samedi 30 novembre entre 7h et 8h.
- **Lieu de livraison:** Les viennoiseries seront distribuées à l'adresse renseignée sur votre bon de commande.
- **Modalités de livraison:** En cas d'absence, il est demandé aux acheteurs de prévoir une poche plastique à leur porte pour faciliter la livraison.

## 5. Responsabilité

Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas de retard de livraison ou d'indisponibilité des produits, notamment en raison de force majeure.

## 6. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées lors de la prise de commande sont destinées uniquement à la gestion de la vente et ne seront pas transmises à des tiers.

## 7. Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents.

## 8. Annulation

En cas d'annulation de la commande par l'acheteur, aucun remboursement ne sera effectué.

